

Acteurs

Information
point relais
conseil

ASP

Accompagnateur :
IFAS

ASP

Conditions pour entrer en VAE

Exercice pendant au moins 1 an soit 1607 heures en ETP
de façon consécutive ou non



Demande du livret 1 : recevabilité

↓ ← 2 mois

Décision
(si absence de réponse : rejet)
Acquise pendant 3 ans à compter de la date de notification



Livret 2 : livret de présentation des acquis de l'expérience

Possibilité de compléter
Les connaissances en
Formation IFAS

Dépôt du livret 2

DREETS



Jury DREETS : entretien d'1 heure maximum



Certification

IFAS

Partielle

Totale

Parcours complémentaire

DEAS

Formation en
IFAS / compétences
manquantes

Acquisition
d'une nouvelle
expérience